

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



AFER PREMIUM

Ce FIA est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0013358397 (Action I EUR)

Objectifs et politique d'investissement

La SICAV a pour objectif d'optimiser la performance sur la durée de placement recommandée de 8 ans, en exploitant une diversité de classes d'actifs par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire et en offrant sur l'horizon d'investissement une solution potentielle de diversification sans garantie en capital. Compte tenu de son univers d'investissement et de la stratégie poursuivie, la SICAV ne peut être comparée à aucun indicateur de référence. L'indice composite de comparaison suivant, rebalancé trimestriellement au cours de clôture, pourra être utilisé à titre (i) indicatif et (ii) de comparaison: 50% MSCI All Countries World INet Total Return EUR Index (NDEEWNR Index) + 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR (LEGATREH Index). Ces indices sont calculées coupons/dividendes nets réinvestis. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion et est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille en respectant la stratégie/les contraintes d'investissement.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit en fonction de l'évolution des marchés: **(i)** Entre 0 et 100% en OPC dont OPC cotés/ETF à réplification physique, spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires et OPC convertibles), de toutes zones géographiques (incluant jusqu'à 25% maximum les pays hors OCDE y compris émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, notamment jusqu'à 25% maximum en OPC spécialisés en dettes notées en catégorie spéculative dite à « haut rendement » (OPC investissant dans des titres «High Yield» ou non notés), ainsi que jusqu'à 20% maximum de l'actif en OPC spécialisés en dettes subordonnées, y compris en tout ou partie en OPC spécialisés en obligations contingentes convertibles; **(ii)** entre 0 et 100% en OPC dont OPC cotés/ETF à réplification physique, spécialisés sur les marchés actions cotées, de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques (incluant jusqu'à 20% maximum de pays hors OCDE y compris émergents) et de tous secteurs; **(iii)** entre 0 et 100% en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions cotées; **(iv)** entre 0 et 35% en OPC ou fonds d'investissement à rendement absolu, utilisant les différents types de gestion alternative (systématique, relative value, arbitrage, long/short, event driven, global macro etc.) appliqués à toutes classes d'actifs financiers; **(v)** entre 0 et 40% : en OPC de créances privées dans la limite de 25% de l'actif, en OPC ou ETF de matières

premières dans la limite de 20% de l'actif, ainsi que dans la limite de 20% de l'actif dans des OPC de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP, Fonds professionnel de capital-investissement), et dans la limite de 20% de l'actif dans des OPCI, OPPCI ou équivalent sur le fondement d'un droit étranger et pour un maximum de 10% de l'actif dans des OPC investissant sur des actifs atypiques (forêts, terres agricoles, vignobles, œuvres d'art,...); **(vi)** Entre 0 et 10% en actions et/ou en obligations cotées, ainsi qu'en produits structurés détenus en direct. La SICAV pourra être exposée aux pays hors OCDE, y compris émergents, jusqu'à 35% de son actif.

La SICAV peut utiliser des instruments dérivés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque action, de taux et de change à titre de couverture et/ou d'exposition. En particulier, le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, d'indices (de taux, d'actions, et de devises), change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices (de taux, d'actions). L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200%. L'exposition consolidée au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -4 et +12. L'exposition au risque de change ne dépassera pas 50%. L'exposition consolidée aux marchés des actions, devises ou des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200%.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Mercredi + Fin de mois.
Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : le jour ouvré précédant à 12h00 auprès de CACEIS Bank. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R: VL + 2 jour ouvrés. Cette SICAV capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 8 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligatoire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de ce FIA est de 4 (volatilité comprise entre 5% et 10%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

• La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• Le FIA n'est pas garanti en capital

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de contrepartie** : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5%*
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Aucune commission de souscription à la SICAV ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'AFER auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,83%
--------------------------------------	-------

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

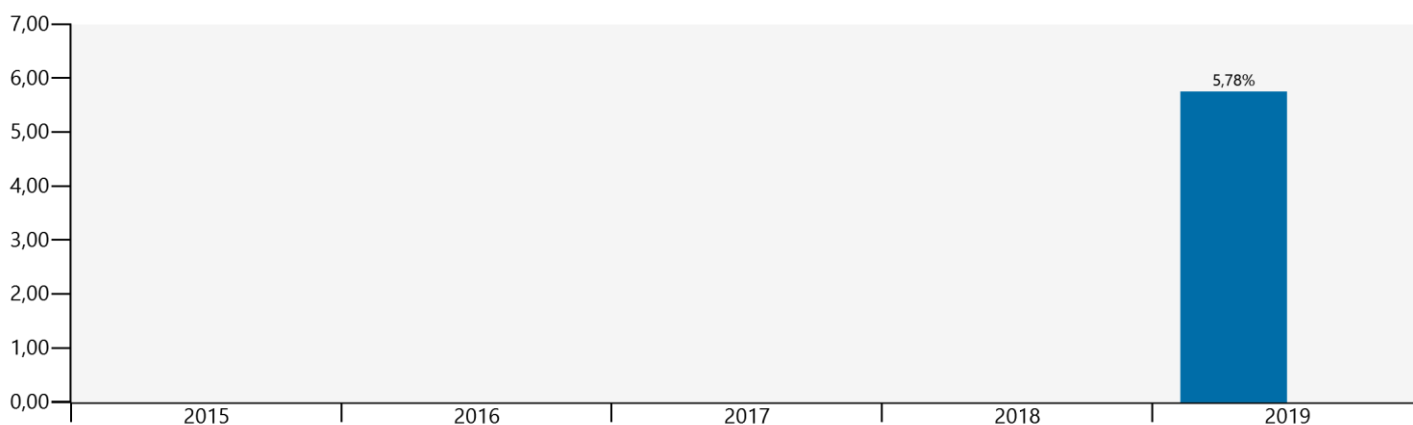
Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de ce FIA, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées

AFER PREMIUM I EUR



Ce FIA a été créé en 2018.

Les Actions « I EUR » ont été créées le 21/12/2018.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La SICAV ayant été créée le 21 décembre 2018, ses performances ne pourront être présentées qu'à l'issue d'un exercice complet.

Informations pratiques

Le dépositaire du FIA est Caceis Bank France.

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.am.eu.rothschildandco.com. Elle sera également publiée sur le site internet de l'AFER dont l'adresse est la suivante : www.afer.asso.fr.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPC peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le

présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC. Cet OPC peut être constitué d'autres types d'actions. Vous trouverez plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPC ou sur le site internet suivant : www.am.eu.rothschildandco.com Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://www.am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.